

Avis de publication

(Approbation définitive de la modification de la partie graphique du plan d'aménagement général PAG et approbation définitive du plan de repérage du plan d'aménagement particulier « quartier existant » PAP QE)

Par la présente il est porté à la connaissance du public que la modification de la partie graphique du Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Vichten, voté définitivement le 29 juillet 2026 par le conseil communal, a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures en date du 01 octobre 2026, référence 92C/005/2025 et arrêté par Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité en date du 9 septembre 2026, référence D3-25-0084-PS/App.

La délibération du conseil communal de Vichten du 29 juillet 2026 portant adoption du projet de modification du plan de repérage du plan d'aménagement particulier (PAP QE) de la commune de de Vichten, a été approuvée par Monsieur le Ministre des Affaires Intérieures en date du 02 octobre 2026, référence 92C/005/2025, PAP QE 20244/92C .

Vichten, le 8 octobre 2026
Le collège des bourgmestre et échevins
Paul MARÉCHAL, Bourgmestre
Luc RECKEN, échevin
Christiane PAULY, échevin